

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session ordinaire du mois de novembre 2019 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure normale des séances, lundi le 4 novembre 2019 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale adjointe, madame Maryse Grenier est également présente.

ORDRE DU JOUR

Rés. 19-245

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après ajouté l'item suivant :

6- B. Autorisation d'affichage suite à la vacance d'un poste

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 19-246

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE - 7 OCTOBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTORISATIONS DE PAIEMENTS

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 19-247

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 19-247/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER - APPROBATION »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 494 410.53 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2019\11**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTRE PAIEMENT

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 19-248

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement selon les spécifications prévues au contrat de la facture de Construction Thorco Inc. au montant de 24 562.71 \$ plus taxes applicables concernant le décompte progressif no 14 pour les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, une copie de la résolution no 218/08/19 concernant un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'autoriser la catégorie d'usages du groupe industriel lourd en affectation agroforestière sous certaines conditions ainsi qu'un avis public annonçant une consultation publique le 7 novembre 2019 à 19 h à la salle du Conseil de la MRC pour ce projet de règlement.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Rés. 19-249

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2020 et conséquemment en autorise le paiement au montant de 3 939.01 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTORISATION D’AFFICHAGE VACANCE D’UN POSTE

Rés. 19-250

DÉMARCHES PROCESSUS D’EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal, lorsqu'un poste d'employé municipal devient vacant, délègue au Directeur général le pouvoir d'entamer dès lors les démarches du processus d'embauche nécessaires à la présentation de recommandations au Conseil municipal.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS FINANCIERS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 497

« RÈGLEMENT NUMÉRO 497 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT, D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$.»

DÉPÔT CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE

La Secrétaire-trésorière procède au dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement d'emprunt no 497 de la municipalité de Saint-Boniface, décrétant l'acquisition de matériel roulant, d'équipements et un emprunt de 1 000 000 \$.

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de **3,816**

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de **393**.

Le nombre de demande faite a été de **0**.

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La procédure d'enregistrement a été tenue le 9 septembre 2019 et le certificat relatif à cette procédure a été émis et signé le même jour par la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers.

HLM

Rés. 19-251

ÉTATS FINANCIERS 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières pour l'ensemble immobilier de Saint-Boniface (HLM) avec un déficit à être assumé par la Municipalité pour un montant de 3 582 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 499

Rés. 19-252

Règlement modifiant les règlements #447 et #461 concernant la tarification des biens et services.

ATTENDU QUE des tarifs, ont été établis pour la fourniture de certains biens et services rendus par la municipalité de Saint-Boniface dans le cadre du règlement #447;

ATTENDU QUE pour permettre l'entrée en vigueur d'une entente de gestion quotidienne de la garde d'animaux, l'article 5.6 de la section 5 du règlement #447 concernant les tarifs des licences animalières a été modifié par l'article 2 du règlement #461 adopté à la séance ordinaire du 9 juillet 2015;

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement de l'entente de gestion quotidienne de la garde d'animaux, ces tarifs doivent être modifiés afin de les ajuster aux tarifs standards du gestionnaire;

SUITE ITEM « DOSSIERS FINANCIERS/RÉS. 19-252 - RÈGLEMENT NO 499 »

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : LICENCE ANIMALIÈRE

Le présent article abroge et remplace l'article 2 du règlement #461 abrogeant et remplaçant l'article 5.6 de la section 5 du règlement #447.

Le tarif pour obtenir la licence exigée en vertu de l'article 62 de la section 1 du chapitre VI du règlement #460 sur la garde d'animaux sont les suivants :

Tarif d'une licence	
Chat ou Chien stérilisé	25 \$
Chat ou Chien non stérilisé	35 \$

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019.

Maire

Secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 500 (VÉHICULE DE VOIRIE)

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de matériel roulant pour le secteur des travaux publics.

Rés. 19-253

PROJET

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt par ladite conseillère du projet de règlement no 500 décrétant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ à être assumé par l'ensemble de la Municipalité pour l'acquisition de matériel roulant pour le secteur des travaux publics.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS FINANCIERS »

PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)

Rés. 19-254

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que le projet de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur du boulevard Trudel Ouest répond aux critères d'admissibilité du programme FIMEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Maire Pierre Désaulniers et résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ONT VOTÉ POUR : Madame la conseillère Marie-Eve Landry
Monsieur le conseiller Louis Lemay

ONT VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Luc Arseneault
Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois
Monsieur le conseiller Stéphane Normandin

REJETÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DE LA GREFFE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La Secrétaire-trésorière, en conformité avec les dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, dépose à la table du Conseil municipal une partie des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal soit celles de :

- Monsieur le conseiller Luc Arseneault
- Madame la conseillère Marie-Eve Landry
- Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rés. 19-255

ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le **lundi ou mardi** et qui débiteront à **19 h** :

- Lundi le 13 janvier
- Lundi le 3 février
- Lundi le 2 mars
- Lundi le 6 avril
- Lundi le 4 mai
- Lundi le 1er juin
- Lundi le 6 juillet
- Lundi le 3 août
- Mardi le 8 septembre
- Lundi le 5 octobre
- Lundi le 2 novembre
- Lundi le 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Secrétaire-trésorière, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DU SERVICE INCENDIE

VÉHICULE INCENDIE

Rés. 19-256

MANDAT - CONSULTANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal :

- accepte l'offre de services professionnels de monsieur Steve Lefebvre concernant la préparation du devis et la consultation pour l'achat d'un camion incendie pour le secteur du Service des Incendies de la Municipalité au montant de 4 800 \$ + taxes applicables;
- précise une partie de l'objet du règlement d'emprunt no 497 décrétant l'acquisition de matériel roulant, d'équipements en affectant ce dernier à l'acquisition dudit camion incendie, il est entendu que cette affectation vise également les frais connexes usuels.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ENTRETIEN ET ESSAIS ANNUELS DES ÉQUIPEMENTS

Rés. 19-257

ACCEPTATION - PROPOSITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte la proposition de prix triennal (2020-2022) # 16388 de la Cie « *Services Techniques Incendies Provincial Inc.* » concernant l'entretien et les essais annuels de certains des équipements du Service des Incendies de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

CHEMIN DU LAC DES ÎLES

Rés. 19-258

DÉNEIGEMENT ET CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte d'assurer le déneigement et la cueillette des matières résiduelles pour le tronçon privé du chemin du Lac-des-Îles désigné comme étant le lot 6 049 053. Il est toutefois entendu que la présente résolution ne peut être interprétée comme une municipalisation dudit tronçon de chemin et que l'entretien de ce dernier demeure à la charge de son propriétaire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LEVÉS BATHYMÉTRIQUES ET ÉTUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE

Rés. 19-259

MANDAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Cie « *BC2* » au montant de 11 510 \$ + taxes applicables concernant un mandat pour la réalisation de levés bathymétriques et d'une étude hydraulique et hydrologique du tronçon de la rivière Bernier près du chemin Bellevue sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS »

CONTRAT CHARGEUSE SUR ROUES

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Brandt Tractor Inc. : 218 300 \$ (+ taxes)

Toromont Cat Québec: 243 012 \$ (+ taxes)

Rés. 19-260

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal :

- Accepte la soumission de la Cie « *Brandt Tractor Inc.* » au montant de 218 300 \$ + taxes applicables concernant la fourniture d'une chargeuse sur roues. Cette soumission étant la plus basse conforme.
- Précise une partie de l'objet du règlement d'emprunt no 497 décrétant l'acquisition de matériel roulant, d'équipements en affectant ce dernier à l'acquisition de la dite chargeuse sur roues, il est entendu que cette affectation vise également les frais connexes usuels.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 19-261

DEMANDE PROLONGATION FEPTEU

ATTENDU QUE dans le cadre du programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), la Municipalité a obtenu une aide financière des gouvernements provincial et fédéral pour la réalisation de son projet travaux d'assainissement et de collecte des eaux usées;

ATTENDU QUE la date de fin de travaux prévue au protocole d'entente relatif à l'aide financière est prévu pour le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire du deuxième lot de travaux de construction des installations du projet est imminente, mais que des travaux complémentaires restent à être complétés;

ATTENDU QUE ces derniers sont principalement constitués de travaux de revégétalisation exigés dans le cadre de l'obtention du certificat d'autorisation environnemental du projet;

ATTENDU QUE le risque de gel profond nuit à la reprise des végétaux et ce risque est élevé de novembre à mai;

ATTENDU QUE dans une optique de saine gestion des fonds publics investis, la Municipalité souhaite réaliser ces travaux complémentaires suite au dégel printanier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), responsable de la gestion du FEPTEU, une prolongation de travaux au 31 juillet 2020 pour son dossier #2016072.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS »

ÉTUDE POUR CHEMINS DE VILLÉGIATURE

Rés. 19-262

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics et/ou le Directeur général à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des offres de service concernant la réalisation d'un bilan sur l'état des chemins de villégiature (secteurs du Lac-des-îles, du Lac-des-Six et du Lac-Héroux) et des besoins de mise à niveau s'il y a lieu, incluant une estimation des coûts de ces derniers.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS HYGIÈNE DU MILIEU

NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

Rés. 19-263

MANDAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Cie « *Can-Explore inc.* » au montant de 7 200 \$ + taxes applicables concernant un mandat pour le nettoyage et l'inspection de deux (2) réservoirs d'eau potable sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PLAN D'INTERVENTION - RUES LANGEVIN ET DES ÉRABLES

OCTROI CONTRAT

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Construction Thorco inc. : 121 460.14 \$ (+ taxes)

Maskimo Construction Inc. : 92 994.00 \$ (+ taxes)

Rés. 19-264

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « *Maskimo Construction inc.* » au montant de 92 994 \$ + taxes applicables relativement à des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie réalisés dans le cadre de la TECQ 2014-2018 sur des tronçons des rues Langevin et des Érables figurant comme prioritaires au plan d'intervention. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NO 501 (RELATIF AU REJET DANS LES ÉGOUTS)

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Marie-Eve Landry donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 501 ayant pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts exploités par la Municipalité.

DOSSIERS D'URBANISME

RÈGLEMENT NO 336-2019-01

DÉFINITION TERRAIN

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 336-2019-01 concernant la définition d'un terrain.

RÈGLEMENT NO 338-2019-01

LOTISSEMENT TERRAINS TRANSVERSAUX

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Arseneault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement portant le no 338-2019-01 concernant le lotissement des terrains transversaux.

DÉROGATION MINEURE LOT # 3 761 990

DOSSIER DE MONSIEUR ÉMILE-A. GÉLINAS

Rés. 19-265

ACCEPTATION - DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jérôme Baril au nom de monsieur Émile-A. Gélinas visant à autoriser l'empiètement d'un abri d'auto annexé au bâtiment principal dans la marge latérale à 0,9 m du lot voisin alors que le règlement de zonage 337 prévoit une marge latérale de 1,5 m d'un côté et de 3 m de l'autre, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342, sur la propriété sise au 73 rue Guimont (lot 3 761 990).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Monsieur le Maire, Pierre Désaulniers quitte son siège en raison d'un intérêt pécuniaire dans le point à l'ordre du jour.

DÉROGATION MINEURE LOTS 3 761 989 - 3 761 994 - 3 763 121

DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE DÉSAULNIERS

Rés. 19-266

ACCEPTATION - DEMANDE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Pierre Désaulniers visant à autoriser un frontage sur rue de 10 m de largeur pour une résidence isolée desservie par l'aqueduc et l'égout alors que le règlement de lotissement no 338 prévoit un frontage sur rue de 15 m de largeur, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 sur les lots nos 3 761 989, 3 761 994 et 3 763 121.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Monsieur le Maire, Pierre Désaulniers reprend son siège.

DOSSIERS DES LOISIRS

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Rés. 19-267

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal :

- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet de mise à niveau des sentiers forestiers au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* »;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Boniface à payer, à partir de l'excédent de fonctionnement accumulé, sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface désigne monsieur Robert Taylor, Directeur général ou madame Maryse Grenier, Directrice générale adjointe, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VÉHICULE UTILITAIRE DE LOISIRS

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Équipements Motorisés Les Chutes Inc. :	19 218.13 \$ (+ taxes)
Groupe Lafrenière Tracteurs :	21 500.00 \$ (+ taxes)

Rés. 19-268

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal :

- accepte la soumission de la Cie « *Équipements Motorisés Les Chutes Inc.* » au montant de 19 218.13 \$ + taxes applicables concernant la fourniture d'un véhicule utilitaire. Cette soumission étant la plus basse conforme;
- précise une partie de l'objet du règlement d'emprunt no 497 décrétant l'acquisition de matériel roulant, d'équipements en affectant ce dernier à l'acquisition dudit véhicule utilitaire, il est entendu que cette affectation vise également les frais connexes usuels.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS LOISIRS »

FABRIQUE GUIGNOLÉE SAINT-BONIFACE

Rés. 19-269

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à la Fabrique Guignolée Saint-Boniface afin de venir en aide aux gens plus démunis sur le territoire de la Municipalité et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Monsieur le conseiller Luc Arseneault fait un résumé de l'avancement des demandes de la Municipalité auprès du Ministère des Transports (MTQ).

- MADAME STÉPHANIE RATTÉ & MONSIEUR SÉBASTIEN CARBONNEAU

Rés. 19-270

APPUI - TRANSPORT SCOLAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal appuie madame Stéphanie Ratté et monsieur Sébastien Carbonneau dans leurs démarches afin que soient modifiés, pour des raisons de sécurité, les points d'embarquement de leurs enfants respectifs dans le cadre du transport scolaire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois fait un résumé de la rencontre avec le Ministère de l'éducation lors de laquelle il a représenté la Municipalité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 19-271

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière